

Image not found or type unknown



Délai exposé des motifs - demande nullité marque communautaire

Par **Mdy**, le **04/03/2014** à **12:18**

Bonjour,

Je souhaite déposer une demande en nullité à l'encontre d'une marque communautaire, sur la base de l'existence d'une marque antérieure (marque française).

Une fois cette demande transmise à l'OHMI par le biais du formulaire prévu à cet effet, je cherche à savoir sous quel délai l'exposé détaillé des motifs doit leur être fourni ?

En d'autres termes, faut-il absolument fournir cet exposé des motifs en même temps que le formulaire, ou bien peut-on leur transmettre ultérieurement ?

Merci d'avance pour vos réponses [smile3]